Challenge ASA Drôme 2025

Rallyes - Courses de Côtes - V.H.C., V.H.R., V.H.R.S. - Circuits - Encadrants

- **PARTICIPATION :**

Tous les Pilotes, Copilotes et Encadrants, licenciés de l'ASA Drôme et à jour de leur cotisation sur l'ensemble de l'année 2025, peuvent participer au Challenge de l'ASA Drôme 2025
Seront prises en compte les épreuves inscrites aux différents calendriers de la FFSA ou de la FIA, organisées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus
Les Pilotes et Copilotes devront envoyer par mail, une photocopie de leurs résultats dans les 15 jours suivant l'épreuve courue, et les Encadrants une justification de participation dans les mêmes délais, sur l'adresse suivante challenge@asadrome.com
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DERNIERS RÉSULTATS : 30 DECEMBRE 2025

- **MODE DE CALCUL DES POINTS :**

L'obtention des points se fait par classe selon la règlementation

- ✓ **Pour les Pilotes de rallyes et courses de côte / slalom**
 - 2 catégories d'épreuves différentes :
 - Rallyes : modernes dont rallyes raids et rallyes VHC
 - Courses de côte et slaloms : modernes et VHC
 - Points attribués uniquement à la classe pour chaque catégorie :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 18 pts x coef*
 - 3ème : 15 pts x coef*
 - 4ème : 12 pts x coef*
 - 5ème : 10 pts x coef*
 - Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Pour les Copilotes**
 - 1 seule catégorie d'épreuves :
 - Rallyes : modernes dont rallyes raid et rallyes VHC
 - Points attribués uniquement à la classe :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 18 pts x coef*
 - 3ème : 15 pts x coef*
 - 4ème : 12 pts x coef*
 - 5ème : 10 pts x coef*
 - Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ **Pour les Pilotes Féminins**
 - 1 seule catégorie d'épreuves comprenant :
 - Rallyes modernes dont rallyes raids, rallyes VHC, courses de côte et slaloms modernes, courses de côte et slaloms VHC
 - A noter que les pilotes féminines peuvent concourir dans les différents classements « Pilotes » en sus du classement spécifique féminin
 - **Pour concourir, l'équipage doit être composé d'une pilote féminine**

- Points attribués uniquement au classement scratch féminin :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 18 pts x coef*
 - 3ème : 15 pts x coef*
 - 4ème : 12 pts x coef*
 - 5ème : 10 pts x coef*
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

✓ **Pour les Pilotes et Copilotes des épreuves V.H.R. et V.H.R.S.**

- 2 catégories d'épreuves concernées :
 - Rallyes VHR et VHRS Pilote
 - Rallyes VHR et VHRS Copilote
- Points uniquement au classement scratch sans application de coefficient :
 - 1er au général : 35 pts
 - 2ème au général : 30 pts
 - 3ème au général : 26 pts
 - 4ème au général : 23 pts
 - 5ème au général : 21 pts
 - 6ème au général : 19 pts
 - 7ème au général : 17 pts
 - 8ème au général : 15 pts
 - 9ème au général : 13 pts
 - 10ème au général : 11 pts
 - 11ème au général : 9 pts
 - 12ème au général : 7 pts
 - 13ème au général : 5 pts
 - 14ème au général : 3 pts
 - 15ème au général : 1 pt
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts

✓ **Pour les Pilotes Circuits**

- 1 seule catégorie d'épreuves comprenant :
 - Courses de circuit modernes dont courses sur glace, courses sur terre et VHC
- Points uniquement à la catégorie suivant les divers classements FFSA :
 - 1er : 20 pts x coef*
 - 2ème : 18 pts x coef*
 - 3ème : 15 pts x coef*
 - 4ème : 12 pts x coef*
 - 5ème : 10 pts x coef*
 -
- Points attribués pour chaque départ effectif :
 - 5 pts x coef*

- ✓ ***Les coefficients des épreuves (Rallyes, rallyes raids, courses de côte, slaloms, courses en circuit) pour le challenge Pilotes (dont Féminines) et Copilotes sont les suivants :**
 - Epreuve Régionale = coefficient 1
 - Epreuve Nationale = coefficient 2
 - Championnat de France ou d'un autre pays = coefficient 3
 - Championnat continental (exemple Europe), Championnat du Monde = coefficient 4
 - **Les points obtenus (après l'application du coefficient) seront multipliés par 1,5 pour les épreuves organisées par l'ASA Drôme**

- ✓ **Pour les Commissaires**
 - Tout type d'épreuve est retenu
 - Points attribués à la participation
 - Epreuves ASA Drôme : 10 Points x coef**
 - Autres Epreuves : 5 Points x coef**
 - Contrôle des reconnaissances des rallyes du Dauphiné et de la Drôme
 - 10 points par journée sans coefficient ni bonus
 - ****Les coefficients des épreuves pour les commissaires sont attribués en fonction du nombre de jour de course effectivement réalisés :**
 - 1 journée de course = coefficient 1
 - 2 journées de course = coefficient 2
 - 3 journées de course = coefficient 3
 - 4 journées et plus de course = coefficient 4
 - **L'ensemble des points obtenus, (après l'application des coefficients ci-dessus), seront bonifiés en fonction du nombre de participations aux épreuves organisées par l'ASA Drôme :**
 - Participation à aucune épreuve de l'ASA DROME ➔ points multipliés par 0,5
 - Participation à 1 épreuve de l'ASA DROME dans l'année ➔ points multipliés par 1
 - Participation à 2 épreuves de l'ASA DROME dans l'année ➔ points multipliés par 2
 - Participation à 3 épreuves de l'ASA DROME dans l'année ➔ points multipliés par 3
 - **Les vainqueurs du challenge de 2024 se verront appliquer un handicap :**
 - Le premier du challenge de l'année précédente (2024) se verra attribuer un handicap de - 30 points
 - Le second du challenge de l'année précédente (2024) se verra attribuer un handicap de - 20 points
 - Le troisième du challenge de l'année précédente (2024) se verra attribuer un handicap de - 10 points

ETABLISSEMENT DES CLASSEMENTS :

Seront pris en compte les 3 meilleurs résultats pour chaque catégorie pour les pilotes et copilotes et la totalité des épreuves pour les commissaires

Un concurrent peut participer à plusieurs catégories différentes

En cas d'ex-æquo dans chaque discipline, le nombre de participations sera prépondérant, puis les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de 1ère place de classe, puis de 2ème place de classe, etc…

En cas d'ex-æquo pour les commissaires, le nombre de participations aux épreuves de l'ASA Drome sera prépondérant, puis les éventuels ex-æquo seront départagés par leur nombre de participation aux contrôles de reconnaissance des rallyes du Dauphiné et de la Drôme, puis si toujours ex-æquo par leur nombre de participation aux épreuves hors ASA

La **REMISE DES PRIX** aura lieu lors de l'Assemblée Générale de l'exercice 2025

A la date de la remise des prix, les récipiendaires devront être présents et en possession de leur licence 2026 ASA DROME, à défaut le prix ne sera pas attribué

En cas d'impossibilité impérieuse d'utiliser le prix, (exemple participation à l'engagement du rallye de la Drôme pour un pilote de rallye raid ou participation à la licence RCC pour un adhérent ayant une licence supérieure ➔ le prix lui sera remis par virement, sous réserve de la validation par le Comité Directeur de l'ASA DROME)

PRIX DU CHALLENGE :

- ***CHALLENGE PILOTES RALLYES :***
 - 1er ➔ 100% de l'engagement au rallye de la Drôme 2026
 - 2ème ➔ 50% de l'Engagement au rallye de la Drôme 2026
 - 3ème ➔ 25% de l'Engagement au rallye de la Drôme 2026

- ***CHALLENGE PILOTES COURSES DE CÔTE ET SLALOMS :***
 - 1er ➔ 100% de l'engagement COURSE DE COTE du PIN 2026
 - 2ème ➔ 50% de l'Engagement COURSE DE COTE du PIN 2026
 - 3ème ➔ 25% de l'Engagement COURSE DE COTE du PIN 2026

- ***CHALLENGE COPILOTES (RALLYES MODERNES ET VHC) :***
 - 1er ➔ 100% LICENCE RCC 2026
 - 2ème ➔ 50% LICENCE RCC 2026
 - 3ème ➔ 25% LICENCE RCC 2026

- ***CHALLENGE PILOTES FÉMININ (RALLYES ET COURSES DE COTE ET SLALOMS, MODERNES ET VHC) :***
 - 1ère ➔ 100% LICENCE RCC 2026
 - 2ème ➔ 50% LICENCE RCC 2026
 - 3ème ➔ 25% LICENCE RCC 2026

- ***CHALLENGE RALLYES V.H.R. ET V.H.R.S. PILOTES :***
 - 1er ➔ 100% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2026 VHRS
 - 2ème ➔ 50% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2026 VHRS
 - 3ème ➔ 25% de l'Engagement au rallye du Dauphiné 2026 VHRS

- ***CHALLENGE RALLYES V.H.R. ET V.H.R.S. COPILOTES :***
 - 1er ➔ 100% LICENCE NCCR 2026
 - 2ème ➔ 50% LICENCE NCCR 2026
 - 3ème ➔ 25% LICENCE NCCR 2026

- ***CHALLENGE CIRCUITS (MODERNES ET VHC) :***
 - 1er ➔ 100% LICENCE NCC 2026
 - 2ème ➔ 50% LICENCE NCC 2026
 - 3ème ➔ 25% LICENCE NCC 2026

- ***CHALLENGE ENCADRANT COMMISSAIRES :***
 - 1er ➔ 100% LICENCE EICOB 2026
 - 2ème ➔ 50% LICENCE EICOB 2026
 - 3ème ➔ 25% LICENCE EICOB 2026
 - 4ème ➔ Un Trophée
 - 5ème ➔ Un Trophée